

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2023

Nombre de membres afférents

| | |
|--|-----------|
| Afférents au Conseil Municipal | 11 |
| En exercice | 11 |
| Qui ont pris part à la délibération | 11 |

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, régulièrement convoqué par le Maire en date du 10 Mai 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, PERCHOC Héléna, CHELIN Denis, STEUNOU Sylvie, THOMAS Jean-François, LE ROLLAND Annie

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : RAOULT Bruno

Secrétaire de séance adjoint : PERCHOC Héléna

DELIBERATION D2023-03-15

-Mission Classement Archives Communales-

Monsieur le Maire fait part que Jean Pierre YVEN, archiviste du CDG22, a procédé à l'estimation du temps nécessaire à la poursuite et à la mise à jour du classement des archives de la commune.

La mission pourrait se dérouler en 2024. Le coût estimé est de 1 896 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix « Pour »,

-VALIDE le devis du CDG 22 d'un montant de 1 896.00 euros pour une mission de classement des archives communales ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 28 JUIN 2023

Le secrétaire de séance
Bruno RAOULT
Conseiller Municipal



Le Maire,
Philippe LE JONCOUR

